Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260320-D_2026_25-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 20 mars 2026

Le vingt mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Leslie Bourgeois, Fabienne Cyriaque, Claude Darmigny, Jean-Pierre Gautier, Damien Guehl, Colette Guilloux, Sophie Hérault, Étienne Heurtebise, Nicolas Inisan, Pascale Lamanda, Julia Le Cam, Yvon Le Cousse, Sébastien Le Roux, Christophe Lepitre, Pascal Prigent, Michèle Queïnnec, Anne-Laure Reig, Thierry Riou, Bertrand Robin, Charlotte Roussel, Giovanna Scaglione, Christophe Stéphan.		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	15/03/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-25	Classification : 5.4

Création de deux postes de Conseillers délégués
Vote à l'unanimité

L'application des articles L. 2122-2 et L. 2122-18 permet au maire de donner des délégations de fonction à des conseillers municipaux dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation. Ceci contribue d'assurer la bonne marche de l'administration communale

Afin d'assurer la bonne marche de l'administration communale, il est proposé au Conseil municipal de décider de la création de deux postes de conseillers délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de décider de la création de deux postes de conseillers délégués ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

MAIRIE DE PLOUGONVEN 29640